

Lessard, ce serait une autre erreur que de rejeter les possibilités que laissent entrevoir la proposition du ministre des ressources naturelles, M. Jacques Brassard. De toute façon, rappelle-t-il, la politique de rendement accru n'entrera en vigueur qu'en 2003, après une nouvelle ronde de consultation.

Les Québécois entretiennent une relation mystique avec leurs forêts. Après les pêcheries du Golfe St-Laurent, la forêt a fourni la première source de richesse de la colonie, les fourrures. L'exploration du continent pour les trouver et le commerce avec les Indiens ont engendré des personnages mythiques, le trappeur, le voyageur, le coureur des bois, des hommes dont l'esprit d'indépendance et l'insubordination scandalisaient les gouverneurs qui multipliaient contre eux édits et décrets.

Soumise au blocus continental qui la coupait de ses approvisionnements en bois en Europe pendant les guerres napoléoniennes (fin XVIII^e s., début XIX^e), l'Angleterre s'est fournie en bois d'œuvre au Canada, qu'elle venait de conquérir, en même temps qu'elle perdait les États-Unis devenus indépendants. Québec devint un temps le plus grand centre de construction navale de la planète. Des navires en quantité étaient hâtivement assemblés, leurs cales, chargées de fûts de pin et de chênes qui fournissaient la flotte de Sa Gracieuse Majesté en mâts et en plats-bords. Rendus à destination, les cales étaient vidées et les navires... démontés pour en récupérer les matériaux.

Après le déclin de la marine à voile, l'invention du procédé de fabrication industrielle du papier avec la fibre de bois, avec des essences moins nobles comme l'épinette, relance l'activité dans nos forêts. Les coupes à blanc les ont décimées. Il n'est pas certain que cette ère soit révolue, même si le secteur forestier affine ses méthodes.

Les coopératives forestières ont été créées dans ce contexte, il y a 60 ans, première tentative des Québécois de se réapproprier leurs forêts. Le régime des concessions

forestières a subsisté jusque dans les années 1980, entravant leur développement. Aujourd'hui, les 46 coopératives forestières ont un chiffre d'affaires de 430 millions de dollars, comptent 3 500 membres et emploient 5 900 travailleurs et travailleuses. Dans une industrie qui génère 20 milliards de dollars de produits et crée 85 000 emplois, les coopératives se cantonnent encore dans un rôle d'exécutants, concède Jocelyn Lessard. Quelques unes seulement sont détentrices de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF).

Dans la tourmente médiatique autour de la gestion forestière, particulièrement dans le domaine des travaux d'aménagement sylvicole où elles sont très actives, les coopératives

comme les autres grands opérateurs de l'industrie forestière et papetière? Pour le meilleur ou pour le pire, les coopératives sont partie prenante au nouveau régime forestier québécois et celui-ci ne fait pas l'unanimité dans la population. L'idée d'une vérification indépendante du ministère des données de l'industrie, sur lesquelles se fonde son aménagement, sourit à bon nombre des intervenants, sauf les plus importants : les grandes compagnies et le gouvernement lui-même. Et personnes n'ose plus, après la commission parlementaire qui a siégé à l'automne 2000, remettre en cause les plans du ministre Jacques Brassard.

Dans l'industrie, et jusque dans les milieux universitaires supposés indépendants,

Les coopératives forestières ont été la première tentative des Québécois pour se réapproprier leurs forêts.

se sentent coincées entre l'arbre et l'écorce. Les nouvelles règles, pour la première fois, leur permettront de «commenter» les plans d'aménagement (une petite révolution dans le milieu, selon M. Lessard), mais elles continueront à n'être que des exécutantes soumises aux lois de la concurrence.

Entre 1991 et 1997, les coopératives ont accru leur part du «marché» des travaux d'aménagement forestier attribués par les industriels de 16,7% à 28,2%. Dans le même temps, les volumes de bois qu'elles récoltent sont passés d'un millions de m³ à six millions et demi de m³. Elles réalisent maintenant 28% de la production de plants, 66% du reboisement sur les terres publiques, 50% de l'ensemble des travaux sylvicoles, 25% de la récolte et 10% de la transformation du bois au Québec.

Cette croissance explique-t-elle, comme le craint M. Lessard, qu'on les classe désormais dans le camp des «méchants»

régne une «omerta», une loi du silence malsaine dont le journaliste Louis-Gilles Francoeur faisait encore récemment état dans les pages du quotidien *Le Devoir* (15 mai 2001) dans un article qui écornait l'image publique des coopératives forestières. Les chercheurs ne sont pas rares, qui s'interrogent, sous le sceau de la confidentialité, sur la validité des données publiques.

Que les coopératives fassent les frais de ces guerres de chiffres apparaît injuste aux yeux de Jocelyn Lessard. Les coopératives demeurent selon lui le meilleur mode de réappropriation de leurs forêts par les Québécois. Le modèle se répand et, par exemple, le plus importante coop, celle de La Terrière (800 travailleurs et travailleuses) guidera les premiers pas des Innus de Natashquan dans cette voie quand ils débiteront l'exploitation des forêts dont ils ont obtenu la concession. La forêt québécoise et les Amérindiens, un autre dossier... □

Le ministère de l'Industrie et du Commerce,
partenaire des
entreprises coopératives

Québec 
Industrie et
Commerce

www.mic.gouv.qc.ca